



*D'un au milieu de ombre, beaqué et anglé
de queredes, passé avec un bec des même,
issant de la pointe de l'écor et ornant
d'une étoile à orge au du même.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE DE TOUDON

Arrêté Municipal 20190901

ARRETE DU MAIRE D'INSTITUTION DE SERVITUDE

LE MAIRE de la commune de TOUDON,

Vu les arrêtés ministériels en date du 08/12/1994 et 03/12/2002, renouvelés en date du 05/11/2009 pour une durée de 15 ans, autorisant la société Bouygues Telecom à installer et exploiter sur le territoire national un réseau de radiotéléphonie cellulaire numérique,

Vu les articles L-48, L-45.9, et R20-55 à R20-62 du Code des postes et des Communications Electroniques (CPCE),

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique modifiant ces mêmes articles,

Vu la demande d'institution de servitude sur propriété privée exprimée à la commune de Toudon par la Société Bouygues Telecom via courrier recommandé avec accusé de réception en date du 07/04/2019, présentée en autant d'exemplaires que de propriétaires intéressés et concernant la piste d'accès au Mont-Vial depuis la RD27 jusqu'au sommet situé sur la commune de Tourette-du-Château (RD 527),

Vu, sur ce même linéaire, la procédure d'acquisition envisagée par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes après déclaration d'utilité publique,

Vu la transmission par la commune de la demande d'institution de servitude sur propriété privée formulée par la Société Bouygues Telecom :

- à Mesdames et Messieurs :
- ALLOUCH Robert, AUDOLY Antonia épouse CAGNOL, AUDOLY Olympe épouse SILVE, CASTELLUCCI Jeannine, VERMEIL Roseline Constance Marie épouse DAUMAS, ALZIARY Antoinette épouse PALANCA, ALZIARY Gérard, CASTELLUCCI Pierrette épouse ROBERT, VERMEIL Colette épouse FRACCHIA, ALLOUCH Toussaint, AUDOLY Andrée veuve NEGRE et AUDOLY Pierre propriétaires des parcelles A232, A257, A258, A259, A268 et A385

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

- FILIPCIC vve CIRES Anna, CIRES Edmond et CIRES Christine propriétaires de la parcelle A233
- MEDITERRANEE TERRAINS propriétaires des parcelles A387 et A389

lesquels ont émis expressément un accord de principe,

- à Mesdames et Messieurs
 - CAGNOL Maryse ép. VALTIER propriétaire des parcelles A228 et A229
 - NEGRE Francis et BERTO Monique ép. NEGRE, et NEGRE Stéphane propriétaires des parcelles A265 et A266.
 - CAGNOL Robert et BARBIER André ép. CAGNOL, CAGNOL Stéphane, CAGNOL Magali, CAGNOL Jérôme propriétaires de la parcelle A321
 - LECOURT Gabriel propriétaire de la parcelle A329
 - PUC CETTI Jean-Louis et FAURE Marguerite ép. PUC CETTI propriétaires de la parcelle A370
 - ALLOING Christophe propriétaire de la parcelle A382
 - NEIL Sébastien propriétaire de la parcelle A384

dont les parcelles sont en cours de cession au Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

- au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, propriétaire de la parcelle A397,

dont la parcelle est en cours de cession au Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

- à Messieurs :
 - ESNAULT Pierre propriétaire de la parcelle A234,

lequel, contacté, ne s'est pas prononcé

- DA FONSECA GONCALVES Eric et TERTULO Lyudmyla son épouse propriétaires de la parcelle A388

lequel contacté, a émis des observations sans statuer,

- à L'Etat, SERVICE France DOMAINE, propriétaire de la parcelle A357

lesquels, contactés, ne se sont pas prononcés

- À Mesdames et Messieurs,
 - LAUGIER Louis et PEGLION Joël propriétaires de la parcelle A227
 - ALZIARY Irène, ALZIARY Antoinette ép. PALANCA, ALZIARY Gérard propriétaires de la parcelle A322
 - GIORDANA Jean-Michel propriétaire de la parcelle A260
 - MIGLIACCIO Laurent propriétaire de la parcelle A263
 - NEDONCHEL Doniphane et CRISCI Sandrine propriétaires de la parcelle A267

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

- EMELINA François et CAVALLERO Fernande ép. EMILINA propriétaires des parcelles A361, A362 et A316
- ATHANAZE Louis propriétaire de la parcelle B17

lesquels n'ont pu être directement contactés par courrier recommandé, de même que toute personne habilitée à recevoir la notification en leur nom au sens de l'article R20-56 CPCE ;

Vu la publication au Journal Officiel du 16/08/2019 réalisée afin de contacter ces mêmes personnes,

Vu l'utilisation de l'article R 131-3 du code de l'expropriation,

Vu les successions non réglées et les impossibilités de contact,

Vu les transmissions par la commune de cette demande d'institution de servitude réalisées vers les propriétaires et personnes habilitées concernées entre les 03/06/2019 et 27/06/2019,

Considérant les observations exprimées sur le projet par M. DA FONSECA, le 20/08/2019,

Considérant qu'il revient au Maire, à l'expiration d'un délai qui ne peut être inférieur à deux mois après la notification de la demande de l'opérateur Bouygues Telecom aux propriétaires précités, de prendre au nom de l'Etat un arrêté d'institution de servitude, au vu des observations qui lui ont été présentées par les propriétaires concernés,

Considérant que cet arrêté spécifie les opérations que comportent la réalisation et l'exploitation des installations et mentionne les motifs qui justifient l'institution de la servitude et le choix de l'emplacement,

Considérant enfin que cet arrêté est notifié aux propriétaires aux frais du pétitionnaire et affiché en mairie,

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

ARRETE

Article 1 : Institution de servitude – Définition des zones

Une servitude sur propriété privée, prise en application des articles L 48, R20-55 à R20-62 du Code des postes et des Communications Electroniques (CPCE), est instituée sur les parcelles de terrain qui suivent :

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 227

 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
LAUGIER Louis et PEGLION Joël
 - ✓ REFERENCE CADASTRALE
 - CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A227
Commune de TOUDON
-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 232
Section A Numéro 257
Section A Numéro 258
Section A Numéro 259
Section A Numéro 268
Section A Numéro 385

 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
Monsieur ALLOUCH Robert Pierre Félix
né le 04/09/1924 à MALAUSSENE
époux de Madame BERGIDONE Blanche Andrée Louise
marié le 06/12/1951 à NICE (06)
demeurant 12 RUE EMILE LEONARD Le Vesta - NICE (06300)

 - Madame AUDOLY Antonia Pierrine Anna**, retraitée
née le 26/11/1928 à MALAUSSENE (06)
épouse de Monsieur CAGNOL Elie Marcel
mariée le 23/09/1950 à MALUSSENE (06)
demeurant 1926 VC ALLO MARCELLIN N 39 - LA GAUDE (06610)

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

Madame ALZIARY Irène Pierrette Marie, retraitée
née le 21/03/1922 à TOUDON (DECEDEE LE 06/07/2015)
épouse de Monsieur ALZIARY Emile
mariée le 12/04/1944 à TOUDON (06)
demeurant RUE HAUTE-VILLAGE DE TOUDON - TOUDON (06830)

Madame AUDOLY Olympe Rose Francine
née le 17/12/1924 à MALAUSSENE (DECEDEE LE 03/10/2015)
épouse de Monsieur SILVE Arnaud Paul
mariée le 26/08/1950 à Malaussène (06)
demeurant PAR LUGARA LUCETTE-SUYET - VILLARS-SUR-VAR (06710)

Madame CASTELLUCCI Jeannine Irène Marie, retraitée
née le 24/06/1930 à TOUDON (06)
demeurant 10 CRS COURS DU ONZE NOVEMBRE Central Plaza Appt A 31 Niv 3
- CAGNES SUR MER (06800)

Madame VERMEIL Roseline Constance Marie, retraitée
née le 01/02/1930 à GATTIERES (06)
épouse de Monsieur DAUMAS Jean Robert Eugène
mariée le 27/12/1952 à GATTIERES (06)
demeurant 267 RTE DE CARROS - GATTIERES (06510)

Madame ALZIARY Antoinette Bernadette Juliette, cuisinière
née le 13/06/1955 à NICE (06)
épouse de Monsieur PALANCA Jean Jacques Marcel
mariée le 14/04/1979 à TOUDON (06)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de
mariage reçu le 07/03/1979, par Maître PIQUET CAPPÀ, Notaire à NICE,
préalablement à leur union
demeurant Vieux Chemin Allo Marcellin - LA GAUDE (06610)

Monsieur ALZIARY Gérard Pierre Léon, employé
né le 09/04/1951 à MONACO (98 PRINCIPAUTE DE MONACO)
demeurant Rue Haute - TOUDON (06830)

Madame CASTELLUCCI Pierrette Antoinette, retraitée
née le 09/03/1934 à BEAUSOLEIL (06)
épouse de Monsieur ROBERT Emilien Iréné François
mariée le 27/06/1959 à BONSON (06)

Madame VERMEIL Colette Hyacinthe Félicie, retraitée
née le 24/04/1931 à GATTIERES (06)
épouse de Monsieur FRACCHIA Jean Antoine
mariée le 21/12/1957 à GATTIERES (06)

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

Monsieur ALLOUCH Toussaint Antoine, retraitée
né le 06/03/1931 à NICE (06)
époux de Madame ISSAURAT Jeanne

Madame AUDOLY veuve NEGRE Andrée Alice Berthe, retraitée
née le 21/02/1932 à MALAUSSENE (06)
demeurant 88 Chemin Tardiva - MALAUSSENE (06710)

Monsieur AUDOLY Pierre Ernest, retraité (DECEDE LE 06/12/2008)
né le 09/03/1945 à MALAUSSENE (06)

REFERENCE CADASTRALE

- CDIF NICE 2
000 A 03 parcelles A268 A385 A257 A259 A268 A385
Commune de TOUDON

✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 322

✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
Madame ALZIARY Irène Pierrette Marie, retraitée
née le 21/03/1922 à TOUDON (DECEDEE LE 06/07/2015)
épouse de Monsieur ALZIARY Emile
mariée le 12/04/1944 à TOUDON (06)
demeurant RUE HAUTE-VILLAGE DE TOUDON - TOUDON (06830)

Madame ALZIARY Antoinette Bernadette Juliette, cuisinière
née le 13/06/1955 à NICE (06)
épouse de Monsieur PALANCA Jean Jacques Marcel
mariée le 14/04/1979 à TOUDON (06)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu le 07/03/1979, par Maître PIQUET CAPPÀ, Notaire à NICE,
préalablement à leur union
demeurant Vieux Chemin Allo Marcellin - LA GAUDE (06610)

Monsieur ALZIARY Gérard Pierre Léon, employé
né le 09/04/1951 à MONACO (98 PRINCIPAUTE DE MONACO)
demeurant Rue Haute - TOUDON (06830)

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
 - CDIF NICE 2
 - 000 A 03 parcelle A322
 - Commune de TOUDON
-

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 233

- ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

- ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL

Madame FILIPCIC veuve de CIRES Jean Anna, sans profession
née le 23/02/1938 à TABORISTE (99 YUGOSLAVIE)
épouse de Monsieur CIRES Jean
mariée le 18/06/1977 à NICE (06)

Donataire de son défunt mari en vertu de la donation et Usufruitière légale du quart
des biens dépendant de la succession de son défunt mari en vertu de l'article 767 du
Code civil lequel usufruit se confond avec le bénéfice plus étendu de la donation.
demeurant 6 Impasse Guidotti - NICE (06300)

Monsieur CIRES Edmond Joseph, sans profession
né le 08/12/1962 à NICE (06)
demeurant 103 Avenue Henry DUNANT Vallon des Fleurs Bat 3 Esc 2 - NICE
(06100)

Madame CIRES Christine, employé
née le 12/04/1965 à 06 NICE
demeurant 26 Avenue Sainte Marguerite Le Parc Florentin - NICE (06200)

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
 - CDIF NICE 2
 - 000 A 03 parcelle A233
 - Commune de TOUDON

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 234

 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
Monsieur ESNAULT Pierre Louis, Agent d'Education Nationale
né le 08/08/1946 à CLICHY LA GARENNE (92)
demeurant 5034 VILLAGE DE TOUDON Rue centrale - TOUDON (06830)

 - ✓ REFERENCE CADASTRALE
 - CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A234
Commune de TOUDON

-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 260

 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
Monsieur GIORDANA Jean-Michel Bruno, électrotechnicien
né le 14/07/1980 à CAGNES SUR MER (06)
époux de Madame SCHRIJVERS Cindy Céline Hélène
marié le 28/07/2007 à SAINT AUBAN (06)
sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts à défaut de contrat de
mariage préalable à leur union
demeurant MONT CHAUVE - TOURRETTE-LEVENS (06690)

 - ✓ REFERENCE CADASTRALE
 - CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A260
Commune de TOUDON

-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 263

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

- ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON
- ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
Monsieur MIGLIACCIO Laurent Luce Antoine, commerçant
né le 12/08/1954 à MAROC (99)
demeurant 108 Promenade de la Plage - CAGNES SUR MER (06800)
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A263
Commune de TOUDON

-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 267
 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON
 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
NEDONCHEL Doniphane
demeurant Route du Mont Vial Lou Gandalet - TOUDON (06830)
Madame CRISCI Sandrine Christine Marie-Jeanne
née le 11/10/1986 à NICE (06)
demeurant chez Mr et Mme CRISCI Christian 8065 Route de l'Escarène - PEILLE
(06440)
 - ✓ REFERENCE CADASTRALE
CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A267
Commune de TOUDON

-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 361
Section A Numéro 362
Section A Numéro 316
 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

- ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
Monsieur EMELINA François Eugène Virgin, retraitée (DECEDE LE 06/08/1982)
né le 28/07/1896 à ASCROS (06)
et
Madame CAVALLERO Fernande Marguerite son épouse, retraitée (DECEDEE
LE 07/01/1973)
née le 12/01/1897 à NANCY (54)
mariés le 14/08/1920 à TOUDON (06)
demeurant Chez GERBAUD Pierre 3 Rue des Coudres VENNECY (45760)

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A361 A362 A316
Commune de TOUDON

-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 357

 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
ETAT SERVICE France DOMAINE

 - ✓ REFERENCE CADASTRALE
CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A357
Commune de TOUDON

-
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 387
Section A Numéro 389

 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON

 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
SARL MEDITERRANEE TERRAINS
Représentée par Madame LAVIT
SIREN N° 349819128 RCS de Grasse
420 Chemin du Clot GATTIERES (06510)

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle A387 A389
Commune de TOUDON
-

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section A Numéro 388
 - ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON
 - ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
ATHANAZE Louis
 - ✓ REFERENCE CADASTRALE
CDIF NICE 2
000 A 03 parcelle 388
Commune de TOUDON
-

- ✓ REFERENCE CADASTRALE
Commune de Toudon
Section B17
- ✓ ADRESSE
Route du Mont Vial 06830 TOUDON
- ✓ PROPRIETAIRE ACTUEL
Monsieur DA FONSECA GONCALVES Eric Patrick Alain, dessinateur projeteur
né le 10/09/1964 à VIRY-CHATILLON (91)
et
Madame TERTULO Lyudmyla Petrovna son épouse, auto-entrepreneur
née le 03/02/1967 à OSINNYKY (99 RUSSIE)
mariés le 24/03/2014 à NICE (06)
sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts à défaut de contrat de
mariage préalable à leur union
demeurant 9 Rue Veillon Le Champagne Chez Mme LEJEUNE NICE (06000)
- ✓ REFERENCE CADASTRALE
CDIF NICE 2
000 B 01 parcelle 17
Commune de TOUDON

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

Article 2 : Motifs justifiant le recours à la servitude

Pour les besoins de l'exploitation de son réseau BOUYGUES TELECOM procède au déploiement de son infrastructure en fibre optique sur la région Méditerranée.

Les enjeux sont les suivants :

- sécuriser le réseau en délestant une partie du trafic antennaire hertzien,
- accroître les capacités de transmission des équipements arrivés à saturation,
- améliorer les services mobiles à l'attention des utilisateurs,
- densifier l'accès au très haut débit sur la région Méditerranée,
- répondre aux obligations réglementaires et individuelles inhérentes à l'exploitation de la licence.

Pour cela Bouygues Telecom envisage de construire dans les meilleurs délais le raccordement, totalement souterrain, par câbles à fibre optique de ses équipements techniques situés sur le Mont Vial vers ses réseaux existants.

Dans ce cadre, des travaux de génie civil sont rendus nécessaires sur la commune de Toudon, exclusivement sur l'emprise de la piste du Mont-Vial (RD 527) entre son départ depuis Toudon et jusqu'au sommet du Mont-Vial, la continuité se situant sur la commune de Tourette-du-Château.

Le tracé et les modalités techniques retenues pour ces travaux représentent le choix de raccordement le plus direct, le plus pérenne et sécurisé, mais aussi le moins dommageable pour les propriétés privées et publiques traversées. La vocation routière, à terme, de l'emprise de ce même tracé renforce cette analyse et le choix de cet emplacement ; une grande majorité de propriétaires contactés a partagé ce constat.

Article 3 : Schéma d'emplacement des installations

Les travaux envisagés par Bouygues Telecom sont les suivants :

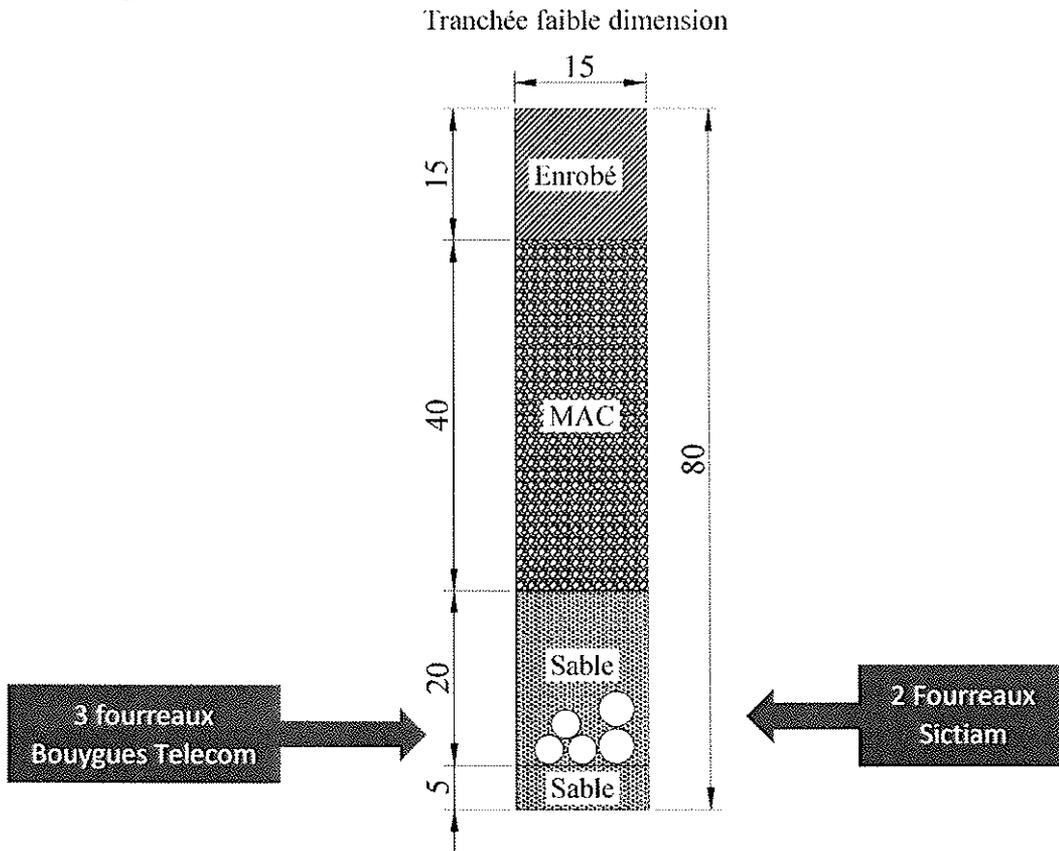
Travaux :

- Génie civil : réalisation d'une tranchée
 - Diamètre 0,30
 - Profondeur de charge : 0,80 m
 - Longueur : 1514 m
- Infrastructure : enfouissement dans le sol de trois (3) fourreaux de type PEHD diamètre 33/40 destinés à recevoir les câbles à fibre optique de BOUYGUES TELECOM et deux (2) fourreaux PEHD diamètre 33/40 destinés à recevoir les câbles à fibre optique du SICTIAM.

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

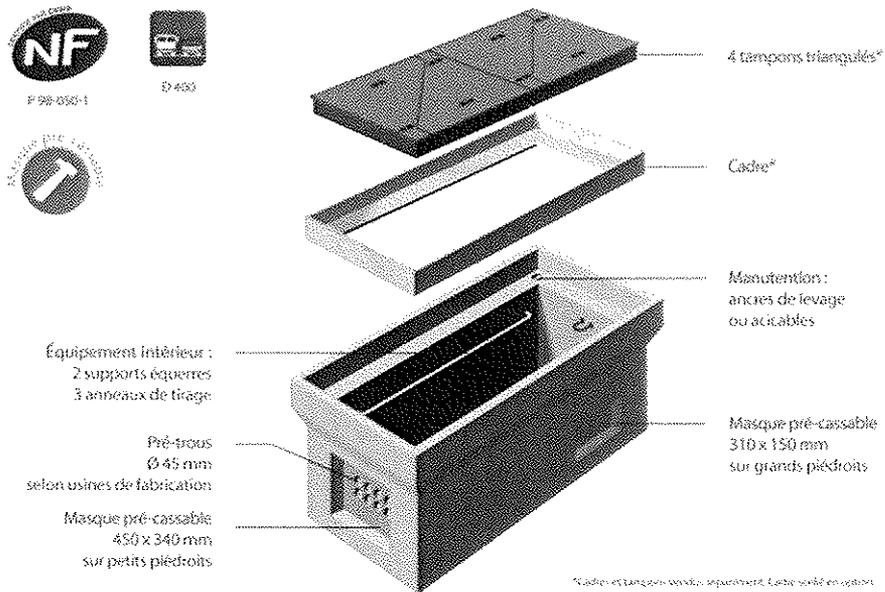
Vue en coupe de la tranchée :



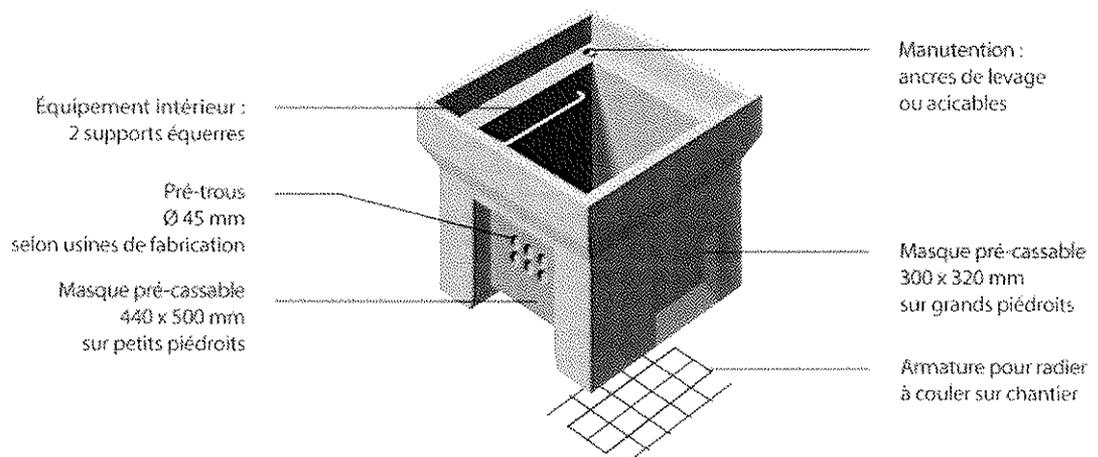
AR PREFECTURE
006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

Vue en coupe des chambres :

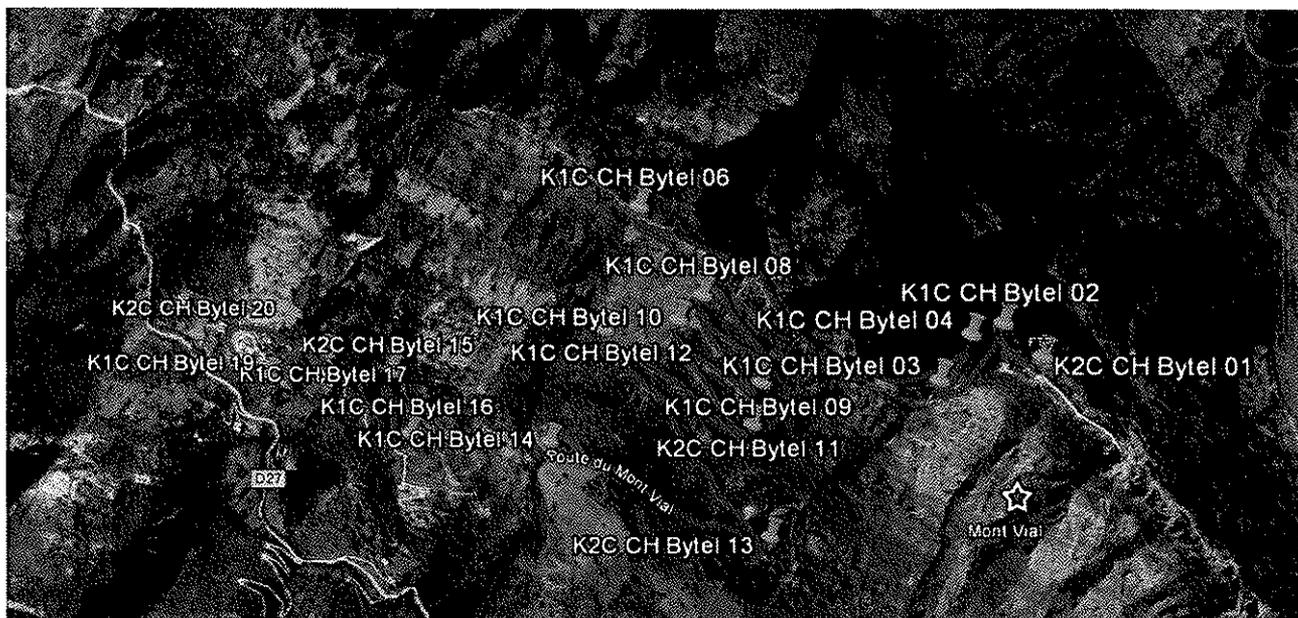
K2C :



K1C :



AR PREFECTURE
006-2106 01415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019



ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Une concertation avec le SICTIAM a été réalisée dans la phase conception du projet.

Cette concertation a abouti à une tranchée unique et commune sur la route du Mont Vial qui accueillera les réseaux du SICTIAM et de Bouygues Telecom.

La route du Mont Vial constitue l'unique voie exploitable permettant le raccordement des équipements de Bouygues Telecom.

Cette route est une bande vierge de toute végétation et offre la possibilité de réaliser des travaux sans dégradation de l'habitat naturel voisin (faune, flore).

De plus, cette route étant une voie d'accès au Pylône de Télécommunication TDF, elle permet le passage des engins et véhicules nécessaires aux travaux.

Pour ce projet, Bouygues Telecom privilégie une infrastructure intégralement souterraine et non aérienne de type « poteaux ». Les travaux envisagés n'ont donc pas d'impact visuel sur l'environnement existant.

Conformément à l'Article L.45-9 du Code des Postes et des Communications Electroniques, Bouygues Telecom est tenu de veiller à ce que l'installation de ses infrastructures et de ses équipements sur le domaine public ou dans le cadre de servitudes légales sur les propriétés privées, soit réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux.

Bouygues Telecom travaille au quotidien en étroite collaboration avec l'ensemble des organismes en charge de la protection de l'environnement et de la conservation du patrimoine naturel et architectural. Les travaux seront réalisés dans les « Règles de l'Art » et respecteront les prescriptions formulées, le terrain sera remis en l'état initial après travaux.

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019

Article 5 : Notification de l'arrêté

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires aux frais de l'opérateur pétitionnaire et affiché en mairie.

Article 6 : Exécution de l'arrêté

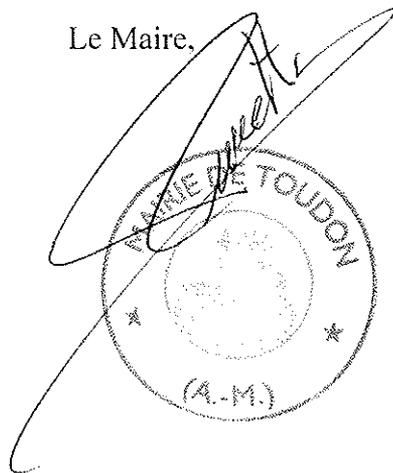
Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (Tribunal administratif de Nice : 18 avenue des Fleurs – 06000 NICE ou site de téléprocédures : www.telerecours.fr).

Fait à TOUDON, le 11/09/2019

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TOUDON' around the top edge and '(A.M.)' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

AR PREFECTURE

006-210601415-20190911-A20190901-AR
Reçu le 11/09/2019